

HALLOWEEN 2022

REGLEMENT CONCOURS DE CITROUILLES

Concours ouvert à toutes les familles 1 citrouille par famille creusée, sculptée, décorée...

- L'élément principal de l'œuvre doit être une citrouille.
- Chaque famille ne peut présenter qu'une œuvre.
- Les familles doivent joindre un titre à leur œuvre.

- Des objets, papiers, tissus et matériaux de toutes sortes peuvent être utilisés. Il est également possible d'habiller les citrouilles. Interdictions : accessoires électriques, bougies,
- **Les familles doivent déposer leur citrouille le lundi 31 octobre entre 10h et 13h Place Louis XIV au stand d'accueil du village d'animations. Les citrouilles seront exposées de 15h à 17h30.**
- Les citrouilles seront jugées par le public entre 15h et 17h30. Des bulletins de vote seront à votre disposition.

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute œuvre ne respectant pas ces règles. Les organisateurs ne sont pas tenus responsables des dégradations occasionnées par le public.

- Les familles autorisent la ville à photographier et filmer leur œuvre et à mentionner leur nom à des fins de communication.

- Les citrouilles pourront être récupérées après l'exposition.

- Tout participant au concours est réputé avoir lu et accepté le présent règlement.
- Le règlement du concours est présent sur le site internet de la ville (www.saintjeandeluz.fr).

Soyez créatifs et bonne chance à vous !.....